

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20240304-015

du 04 mars 2024

n°015

page 1/2

EXTRAIT:**GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATIONmembres en exercice : 26

PRESENTS (23) : M. ABELIN, M. PICHON, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, M. CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. AURIAULT, M. MEUNIER, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, Mme BRAUD.

POUVOIRS (2) : Mme de COURREGES donne pouvoir à M. BAILLY
M. TARTARIN donne pouvoir à Mme MARQUES NAULEAU

EXCUSES (1) : Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINE

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**OBJET : Don d'archives économiques et commerciales**

Les services publics d'archives tels le centre des archives de Grand Châtellerault sont habilités à recevoir des dons d'archives privées pour y être conservées dans l'intérêt de l'administration et de l'histoire locale conformément aux dispositions légales et réglementaires sur les archives.

Le don concerne des documents d'archives provenant de quatre artisans appartenant à Madame Andrée DUMONCEAU, fille de Madame Léone NOLLEAU : les archives de l'atelier de lingerie Berthommier à Angles-sur-l'Anglin (1852-1920), fondé en 1852, les archives de l'atelier de fabrication de broderie Maurice Bolle à Saint-Pierre-de-Maillé (1907-1940), fondé en 1888 à Aillevillers (Haute-Saône), les archives de l'atelier de fabrication de broderie Yvonne Gaillard à Saint-Pierre-de-Maillé (1934-1937), fondé entre 1931 et 1946 et les archives de l'atelier de lingerie de Léone Nollet à Angles-sur-l'Anglin (1935-1977), fondé en 1945 à la Roche-Posay.

Les fonds d'archives apportent des témoignages précieux sur une activité phare, les « Jours d'Angles » composés essentiellement de modèles, dont un exemplaire créé et breveté en 1934, la turquette, sur forme de dessins, d'esquisses ou de photographies.

La donation va permettre la préservation de documents patrimoniaux du pays châtelleraudais irremplaçables, leur classement pour les rendre accessibles au public et les mettre en valeur dans les règles de l'art. Elle complète également la collection des archives relatives aux Jours d'Angles constituée par le fonds d'archives de l'atelier de lingerie Lecomte-Tissier à Angles-sur-l'Anglin qui été donné par Madame Hélène Brunet-Lecomte le 23 octobre 2021 au centre des archives et entérinée par la délibération n°11 du 8 novembre 2021.

Une exposition « Broderie de l'atelier Lecomte-Tissier à Angles-sur-l'Anglin : une entreprise, une famille, un art » qui s'est déroulée du 21 au 25 août 2023 précisément à Angles-sur-l'Anglin a déjà permis de contribuer à faire connaître des documents sur les « Jours d'Angles » et à les présenter sur place pour évoquer des aspects de ce patrimoine économique local.

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20240304-015****du 04 mars 2024****n°015****page 2/2**

VU le code du patrimoine notamment ses articles L 211-1 et L 211-5 qui définissent les archives privées et son article R 212-57, alinéa 2° qui habilite les services d'archives à conserver, trier, classer, inventorier et communiquer des archives privées,

VU l'article 3 alinéa II-1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif aux compétences supplémentaires (anciennes compétences optionnelles),

VU la délibération n°15 du conseil communautaire du 17 décembre 2007, créant les archives intercommunales de Grand Châtellerault,

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 20 janvier 2011, portant mise à disposition de la Communauté d'agglomération du bâtiment de la commune de Châtellerault en vue de l'installation du centre des archives,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU les délibérations conjointes n°6 du bureau communautaire du 8 novembre 2021 et n°18 du conseil municipal du 16 décembre 2021, relative au service commun archives-documentation de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault,

CONSIDÉRANT que les archives communautaires de Grand Châtellerault sont conservées au centre des archives de Grand Châtellerault depuis le 16 septembre 2013,

CONSIDÉRANT que Madame Andrée DUMONCEAU a manifesté sa volonté de donner à la Communauté d'agglomération, structure publique dont fait partie la commune d'Angles-sur-l'Anglin, des fonds d'archives lui appartenant et décrits dans l'état annexé à la présente délibération, par lettre du 25 août 2023,

CONSIDÉRANT que les documents proposés à la donation appartiennent au patrimoine local et sont représentatifs de savoir-faire et de spécialités,

CONSIDÉRANT qu'il importe de conserver et de gérer les archives proposées à la donation pour la documentation historique de la recherche au sein du territoire au travers d'un service public de la communauté dédiée à cette mission,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accepter les dons des archives économiques et commerciales sous réserve qu'ils ne soient grevés ni de conditions ni de charges,
- de les faire rentrer dans le fonds des archives communautaires pour y être conservées et gérées,

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUUD